

017

Étainiers et potiers d'étain au "Pays de Luxembourg"

Des données précises concernant les plombiers-étainiers et potiers d'étain, qui jadis pratiquaient leur métier dans la région citée, n'ont jamais été publiées dans le passé. Ma curiosité dévorante et mon désir d'étendre mes connaissances dans le domaine de la poterie d'étain m'a récemment permis de découvrir des archives qui peuvent donner lieu dans le futur à des investigations plus approfondies du sujet traité.

A cette époque, l'administration centrale pour le «Pays de Luxembourg» s'exerçait depuis la ville de Luxembourg située dans la partie méridionale du pays administré.

Au sud, la frontière était délimitée par le «Luxembourg Français» et la «Lorraine», à l'ouest par le duché de Bouillon et le «Pays de Liège», au nord par la principauté de Stavelot et le Limbourg, et à l'est par l'électorat de Trèves.

L'arrêté Français du 14 Fructidor An III (31 août 1795) répartit ces régions en départements.

La loi du 23 Ventôse An V (13 mars 1797) confirme derechef cette répartition. De ce fait, la surface du «Pays de Luxembourg» en question est considérablement réduite et tombe sous la dénomination du «Département des Forêts» et était délimitée du sud vers l'ouest par les départements de la Moselle, Meuse, Ardennes, Sambre-et-Meuse, Ourthe, Roer, Rhin-et-Moselle et Sarre.

Auparavant, pendant l'Ancien Régime, lors du recensement de la population en 1766, les artisans suivants étaient en activité dans le métier.

1) A Marche-en-Famenne comportant une population de 1340 habitants:

Barthelemy Coste, fondateur de cuillers.

Un enfant: Thérèse âgée de 14 ans.

Nombre d'habitants en 1816: 1364.

2) A Bastogne comportant une population de 817 habitants.

Barthelemy Satin, potier d'étain.

Antoine Satin, potier d'étain.

Jacques Demothe ou Demoitie, potier d'étain.

Nombre d'habitants en 1816: 2314.

3) A Virton comportant une population de 794 habitants:

François Pierson, potier d'étain et vitrier.

Jean-Baptiste Pierson, potier d'étain et vitrier.

Nombre d'habitants en 1816: 1293.

A la fin du seizième siècle la ville de Virton possédait six corporations de métiers, parmi elles, celle des «Maréchaux et Laboureurs» qui ressortait sous la confrérie de Saint-Eloy.

La date de sa création est restée inconnue. Ses nouveaux privilèges datent du 6 juillet 1568, à la suite d'un accord intervenu, le 8 juillet 1564, entre le conseiller Virton et les artisans de la ville.

Durant tout l'Ancien Régime ces privilèges étaient en vigueur sur le territoire de la ville, des faubourgs et des villages environnants. Elles comportent les droits et

devoirs que chaque membre est censé connaître et respecter.

La confrérie de Saint-Eloy, comprenait les maréchaux-ferrants, serruriers, taillandiers, cloutiers, chaudronniers, potiers d'étain, vitriers, marchands travaillant du fer fort et du fer fondu, les laboureurs et les charrons.

Les privilèges les plus anciens connus sont ceux de la «Confrérie des Merciers» octroyés par le comte Arnoux IV de Chiny le 28 janvier 1308 (4).

4) Arlon, comportant une population de 1805 habitants: Dieudonné Linden, potier d'étain.

5) A Saint-Hubert, comportant une population de 1216 habitants.

Après 1795 situé dans le département de «Sambre-et-Meuse».

De ce centre de production quelques rares objets en étain nous sont parvenus.

Jusqu'à aujourd'hui, les potiers d'étain ayant produit ces objets sont restés dans l'anonymat.

Population recensée en 1816: 1369 habitants.

Les étainiers et leurs poinçons

A) «G.B.», anonyme.

Maître en 1740.

Poinçons utilisés:

1) Rose couronnée contenant dans la couronne, les initiales «G» et «B».



2) Dans un cercle à contour en lauriers, au-dessus du millésime 1740, Saint-Hubert agenouillé vis-à-vis d'un cerf debout, avec de part et d'autre, les initiales «G» et «B».



B) «P.B.», anonyme.

En activité durant la deuxième moitié du 18e siècle.

Poinçons utilisés :

1) Rose couronnée contenant dans la couronne, les initiales «(P)» et «B».



2) Dans une cartouche, Saint-Hubert agenouillé vis-à-vis d'un cerf debout avec de part et d'autre, les initiales «P» et «B».

T. J. Dangis



C) «I.B.H.», anonyme.

En activité durant la deuxième moitié du 18e siècle ?

Poinçons utilisés :

1) Rose couronnée possédant dans le bandeau de la couronne, les initiales «(I.)B.H.»:



Ce poinçon accompagne généralement le poinçon repertorié sous C2.

Apparaît également frappé deux fois sur des pichets et verseuses.

Se présente dans certains cas sur des assiettes, plats, ravieres et récipients à pommes de terre accompagné d'un poinçon à «l'ange justicier» appartenant à l'étainier F. Demaloy de Châtelet en activité au 18e siècle. Voir le poinçon repertorié sous C3.

Le poinçon «I.B.H.» est également cité par K. Petit dans «Les Etains du Hainaut et leurs poinçons» p. 37 et fig. n° 113 - Mons 1978.

Appartient peut-être à Jean-Baptiste Hermant, né en 1749, en activité à Mons en 1767 ?

Cité dans le périodique «Tinnewerck» n° 25, juillet 2004, p. 10, avec le centre d'activité de la ville de Beaumont, se référant aux données de K. Petit.

Cité dans «Etains anciens Huy-Liège du XVIIe au XIXe siècle», Huy 1985, p. 42 pc 2.

2) Dans un ovale, Saint-Hubert agenouillé vis-à-vis d'un cerf debout.



3) Le long du contour dans un cercle, les initiales «F.D.M.» accompagnées d'un «ange justicier» à ailes déployées tenant de la main gauche une balance.

Cité comme poinçon inconnu par K. Petit dans «Les Etains du Hainaut et leurs poinçons» fig. n° 111.



4) Dans un contour perlé, les lettres majuscules «I.B.» surmontées de l'inscription «.....N.....»?

Ce poinçon accompagne parfois le poinçon à la rose répertorié sous C1 et ou de «l'ange justicier» sous C5.



5) Dans un ovale à contour en lauriers, un «ange justicier» à ailes déployées tenant de la main droite une balance. A gauche et à droite du bandeau de la couronne, les initiales «A» et «T».

Apparaît parfois frappé deux fois ou accompagné des poinçons repertoriés sous C1 et C4. Cité dans «Etains Anciens Huy-Liège du XVIIe au XIXe siècle» Huy 1985, p.42 pc.1 (Mentionné comme l'archange Michel aux initiales I.B.H.!)



6) Dans un champ rectangulaire en lettres majuscules, l'inscription «A. HENQUIN» Accompagne parfois le poinçon à la rose reproduit sous C1.



D) Au Luxembourg

a) Vercoillier (5),

Actif en 1833.

b) Charles Rufeta,

Actif c. 1800. Mentionné en 1821 comme fabricant de mesures pour les liquides. (6).

Veuve Rufeta (5),

Actif en 1833.

Poinçons utilisés:

1) Rose couronnée possédant dans le bandeau de la couronne les initiales «C» et «R».



2) Un «ange justicier» tenant l'épée de la main droite et la balance de la main gauche, sous lequel, sur deux lignes en majuscules, l'inscription «.../ZINN».



3) Dans un petit ovale, un «ange justicier» tenant l'épée de la main droite et la balance de la main gauche, sous lequel, les initiales «C» et «R».



4) Dans un ovale, un «ange justicier» tenant l'épée de la main droite et la balance de la main gauche, entouré en lettres majuscules de l'inscription «C. RUFETA LUXEM(BOURG)».



5) Rose couronnée contenant dans le bandeau de la couronne les initiales «C» et «R».



Production existante: assiettes, plats, plateaux ronds et ovales et récipients à pommes de terre.

c) Jean Redingh,

Actif en 1798.

Poinçon utilisé:

1) Rose couronnée contenant dans la couronne, les initiales «IR».



d) Jean W....?

Activité: Maître-étainier en 1791. A Luxembourg?

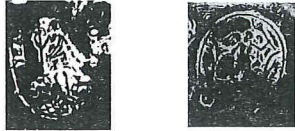
Poinçons utilisés :

1) Rose couronnée contenant dans la couronne, les initiales «IW».

Accompagne les poinçons repertoriés sous C2 et, ou C3.



2) Dans un ovale Saint-Roch? Tenant un bourdon de la main droite et accompagné d'un chien. En dessous en majuscules, l'inscription «(L)UX(EMBOURG)» et entouré du nom «JEAN.....».



3) Un «ange justicier» tenant l'épée de la main droite et une balance de la main gauche, sous lequel en majuscules sur deux lignes, l'inscription «DOMEGH/MA(R).....» et audessus «..... BLOC(K)/(Z)I)NN-1791».



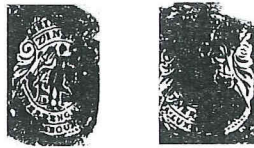
e) J. Nervengo, Maître-étainier en 18..? Poinçons: utilisés:

1) Rose couronnée contenant dans la couronne, les initiales «J» et «N».



2) Dans un cartouch rocaille, un «ange justicier» tenant l'épée de la main droite et la balance de la main gauche, sous lequel la représentation d'un cerf et sur deux lignes en lettres l'inscription « J. NERVENGO/ A LUXEMBOURG» et en

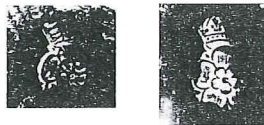
dessous «FEIN BLOCK/ZINN 18...»



3) Dans un cartouche rocaille, un «ange justicier» tenant l'épée de la main droite et la balance de la main gauche, sous lequel en lettres majuscules, l'inscription «J. NERVENGO.....» et au dessus «(FEIN B)LOCK ZINN ».



4) Roses couronnées.....?



5) Dans un champ rectangulaire, sur deux lignes en majuscules, l'inscription «I. NERVENGO/LUXE(MBOURG)».



6) Un ange tenant de la main gauche une épée..., en dessous en majuscules, l'inscription, «LUXEMBOURG» et audessus, «...(NER)VENGO».

Ce poinçon accompagne parfois le poinçon à la rose avec les initiales «IW» repertorié sous Dd1.



f) J.A.F. Nervengo Décédé le 18 août 1848, âgé de 87 ans.

1) Un «ange justicier», tenant l'épée de la main droite et la balance de la main gauche accompagné de deux chiens ou deux cerfs sous lequel en majuscules, l'inscription «J.A.F. NERVENGO» et

audessus «FEIN BLOCK ZINN».



2) Dans un champ triangulaire à contour double, une inscription indistincte «...XEMB...» et en dessous la représentation d'un cerf.



T.J. DANGIS

Communication de l'auteur

Puisse cette publication faire naître une réaction positive de la part des collectionneurs d'étain et fanatiques, afin qu'ils approfondissent ce début de recherches. Vos commentaires et problèmes concernant le poinçonnage des étain du «Pays de Luxembourg» et autres expertises sont les bienvenus. Portable: 0494/121318

Sources

- 1) Arrêté du comité de salut public, adoptant une nouvelle division du territoire de la Belgique, du pays de Liège, et autres pays adjacents, en neuf arrondissements ou départements.
 - 2) Cette division de la Belgique a été maintenue par la loi du 23 Ventôse An V, loi n° 1066, bulletin n° 112.
 - 3) A.E.A.: Recensement de 1766.
 - 4) Paul Roger: Notices historiques sur Virton-1932.
 - 5) Annuaire Industriel et Administratif de la Belgique année 1833.
 - 6) Journal Officiel du Département des Forêts (Luxembourg) n° 37 du 17 septembre 1821 - Circulaire n° 36 du 4 septembre 1821, p. 107 à 112
- * A.E.A.= Archives de l'Etat à Arlon.

Belangstelling voor Antiek?

Bent u ook gepassioneerd door antiek?
Wenst u ook uw antiëkkennis te verruimen?
Staat u ook voor de aankoop van antiek?

Dan kunnen we u helpen. Onze groep van **onafhankelijke experts** geven antiëkkopleidingen, antiëkklezingen, **studiedagen, rondleidingen** in kastelen, musea, tentoonstellingen en antiëkkbeurzen, **studiereizen** van één of meerdere dagen in binnen en buitenland voor particulieren en professionelen.

Ook uw vereniging kan onze experts inhuren.

Om u te helpen hebben we een **website** opgezet met een zeer ruim aanbod aan tips en trucks (hoe, waar, wanneer, bij wie kopen, hoe zit de antiëkkmarkt in elkaar...) en U vindt er alle informatie over onze activiteiten.

Website: <http://www.antiekexperten.com>